

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 17 Absents : 12
Suffrages exprimés : 19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 14/12/18
ID : 031-213101181-20181213-D20180816-DE

Berger
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/08 du 13 décembre 2018

D. 2018/08-16 – Enseignement – RI sces périscolaires - Modificatifs

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BINET Pascale, BRUN Dante, DARES Patrick, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BODIOU Christelle, CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, GACHE Lydie, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc.

Pouvoirs : BINET Pascale à RECOBRE Pierre, BRUN Dante à FOISSAC Christian, DARES Patrick à LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne.

Les conseillers ont été convoqués le 07 décembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Une procédure de réservation des services périscolaires a été mise en place depuis septembre 2018. Des usagers ont fait part de certaines difficultés liées à des situations imprévues. Un assouplissement des conditions de réservations a été testé durant le mois de novembre 2018 : réservations au plus tard 14 jours glissants avant la date concernée ; annulation de l'ALAE du matin et du soir au plus tard le dimanche précédant la semaine concernée.

De façon générale, il apparaît que les usagers s'approprient progressivement les outils mis à leur disposition, tout comme les assouplissements qui ont été consentis. La commission École-Périscolaire-Jeunesse élargie aux représentants des parents d'élèves s'est réunie le 4 décembre 2018. Elle propose que le règlement intérieur soit modifié pour que les assouplissements soient pérennisés :

- page 7, chapitre ALAE et ALSH mercredis, § 1, remplacement de « au plus tard 15 jours avant » par « au plus tard 14 jours glissants avant » ;
- page 7, chapitre ALAE et ALSH mercredis, ajout de « Il est possible de procéder à une annulation de l'ALAE du matin et du soir au plus tard le dimanche précédant la semaine concernée. ».

Ces modifications constituent une amélioration des conditions de réservations pour les usagers qui ne porte pas préjudice à la bonne organisation des services concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE les modifications telles que proposées. Mme DALDOSSO et M. LHERM s'abstiennent de voter.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 décembre 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire :

Daniel DUPUY

